



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
001-210104436-20250328-202503D0025-DE
Date de télétransmission : 31/03/2025
Date de réception préfecture : 31/03/2025
N° 202503D0025

Département de l'Ain
Arrondissement Bourg
en Bresse

VILLARS LES DOMBES

Date de la séance :
25 Mars 2025

Nombre de
conseillers

En exercice : 27
Présents : 20
Absents : 7
Votants : 26

Date de la
convocation :
19 Mars 2025

Domaine
Finances
Pour : 26
Contre :
Abstention

L'an Deux Mil vingt-cinq le 25 Mars, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Pierre LARRIEU, Maire.

Monsieur Michel MACON a été élu secrétaire de séance.

PRÉSENTS : P. LARRIEU - F. MARÉCHAL - I. DUBOIS - A. MARTIN - M. MACON - E. JACQUAND - C. VALET - J. BERTHET - D. VENET - A. DUPERRIER - L. VIOLA - F. JANET - J. SAINT PIERRE - I. VAURES - S. CLOUPET - S. ROGNARD - C. SEMINARA - S. GUEDON - J. LIENHARDT - P. NOBLET -

ABSENTS :
M. BIELOKOPYTOFF a donné pouvoir à F. MARECHAL
M.A ROUX a donné pouvoir à P. LARRIEU
V. PEYROL a donné pouvoir à I. DUBOIS
D. SEBAI a donné pouvoir à M. MACON
F. CANARD a donné pouvoir à J. LIENHARDT
S. BAUDIN a donné pouvoir à P. NOBLET

D. FROMENTIN

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2022-2025 ENTRE LE CENTRE SOCIAL ET LA COMMUNE DE VILLARS LES DOMBES : ANNEXE FINANCIERE N°II POUR L'ANNEE 2025

Par délibération du 9 Février 2022, la Commune de Villars les Dombes et le Centre Social ont procédé à la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2025.

Les articles 4 et 9 de la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2025 conclue entre la Commune de Villars les Dombes et le Centre Social prévoit la conclusion chaque année d'un avenant à la convention, intitulé «Annexe financière n°II » présentant le programme annuel d'actions et le budget prévisionnel correspondant.

La contribution versée par la commune de Villars les Dombes au Centre Social au titre des actions annuelles, pour l'année 2025, est décomposée comme suit :

Action n°1 : Adulte/Seniors : 5 000 €

Objectif : Favoriser le bien vieillir et lutter contre l'isolement des aînés

Action n°2 : Soirées guinguettes : 6 000 €

Objectifs :

- Favoriser la rencontre entre habitants dans un lieu convivial et festif
- Permettre l'accès à la culture pour tous
- Animer la vie locale

Action n°3 : La différence « Le mois différent » : 4 000 €

Objectifs :

- Créer des temps d'échanges, d'informations, de rencontre et de réflexion autour de la thématique des « différences »
- Mettre en avant des personnes souvent mises de côté dans la société (migrant, handicapé, âgées...) en les valorisant et les impliquant dans les actions
- Travailler en équipe et un partenariat sur un projet

Action n°4 : VLOG (vidéoblog)/Projet Corse 4 000 €

Objectifs :

- Favoriser la prise de paroles des jeunes
- Construire la démarche de projet qui développe la démarche citoyenne et favorise l'émancipation (rendre les jeunes acteurs)
- Améliorer l'image des jeunes auprès des habitants
- Former les jeunes à la réalisation de podcast et d'émissions de radios

Action n°5 : Actions familles : 7 000 €

➤ Objectifs :

- Créer des liens entre partenaires et parents sur des projets commun
- Coopérer, construire ensemble autour d'un projet Lego « **Construire ma ville idéale** » pour favoriser les - liens inter et intra familiaux et l'implication sur la vie de la commune
- Favoriser appropriation du centre social par les familles
- Proposer des temps d'accueil, de rencontre et d'échanges aux familles du territoire

Soit un montant total de financement de projets de 26 000 € pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- **AUTORISE** le versement d'une subvention de 26 000 € au Centre Social, au titre de l'exercice 2025 pour les actions annuelles suivantes :
 - ✓ Action n°1 : Adulte/Seniors : 5 000 €
 - ✓ Action n°2 : Soirées guinguettes : 6 000 €
 - ✓ Action n°3 : La différence « Le mois différent » : 4 000 €
 - ✓ Action n° 4 : VLOG (vidéoblog)/Projet Corse 4 000 €
 - ✓ Action n°5 : Actions familles : 7 000 €
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la présente sont affectés au budget de l'exercice en cours au compte 6574

Le 28 mars 2025
Le Maire,
Pierre LARRIEU

